

Audience du 21 novembre 2016 à propos
des conditions de travail
et de la rémunération des enseignants référents :

Dans un premier temps la problématique de L'ISAE a été mise en avant. Certes le directeur académique n'a pas le pouvoir de décider de la mise en place d'une indemnité compensatrice équivalente à l'ISAE. Cependant, nous avons rappelé qu'il est de son ressort de faire remonter qu'une telle demande existe et se justifie.

La détermination par rapport à la non remontée de l'enquête DGESCO a été réaffirmée. Les organisations syndicales soutiennent les collègues dans cette démarche de blocage.

Toujours sur le volet salarial : Les retards de remboursement des frais de déplacements : la DSDEN devrait intervenir auprès du conseil général. Nous interviendrons rapidement de notre côté aussi.

Indemnités REP/REP+ : Dans certains départements les enseignants référents reçoivent les indemnités REP ou REP+ au prorata du nombre d'élèves suivis issus de l'éducation prioritaire. Cette demande a été notée et sera portée au niveau de la coordination paye du rectorat. Nous nous rapprocherons du pôle SRHE dans un mois pour savoir où en est la demande.

Au regard de la dégradation des conditions de travail des ER qui ne leur permet plus de pratiquer sereinement leurs missions.

Des exemples concrets ont été donnés pour étayer le constat.

Nous avons demandé la création d'un ou plusieurs postes d'ER. L'administration a affirmé que nous avons un nombre suffisant d'enseignants référents au regard de la moyenne nationale. Néanmoins il a également été soulevé que les demandes de suivi des élèves par la MDPH avaient augmenté de 20%. La DSDEN envisage d'essayer de récupérer sur les moyens second degré, de quoi renforcer le groupe d'enseignants référents afin d'alléger les cohortes d'élèves suivis sans impacter la dotation en poste du 1^{er} degré.

Le DASEN a questionné les collègues sur la mise en place de GEVASCO. Les ER présents ont pu souligner que le document représente un juste respect de la loi de 2005. Ils ont aussi déploré que l'utilisation de GEVASCO implique une mise à distance des équipes de suivi de scolarité qui ne se sentent plus actrices du projet. Ils ont soulevé également que leur intervention maintenant ne peut plus être positionnée en amont de la constitution du dossier à l'accompagnement des familles. Le DASEN a été très sensible sur ce problème et cela a pu soulever la question de la redéfinition des missions des enseignants référents et de leurs secteurs d'intervention. L'IEN ASH devra s'emparer de ce dossier et apporter des réponses.

Nous avons fait remonter le besoin urgent de création d'une ULIS collège car la cohorte d'élèves sortant d'ULIS école est bien plus importante que celle sortant d'ULIS collège. La réponse du DASEN est que nous sommes bien dotés par rapport aux autres départements. L'insistance de la délégation a obligé ce dernier à étudier la situation.

La question des personnels mis à disposition pour la MDPH :

La non attractivité du poste a été débattue. Une fiche de poste détaillée doit être établie. Les missions et leur poids doivent être redéfinis. Le poste de mise à disposition de la MDPH doit pouvoir être occupé par un enseignant spécialisé en priorité. Le poste d'assistante sociale est primordial. Il faut donc que la DSDEN travaille à pourvoir ce poste de façon pérenne.

L'ensemble des représentants du personnel resteront mobilisés jusqu'à ce que tous les leviers d'amélioration des conditions de travail et de rémunération des enseignants référents aient été actionnés.